



DATE : 25 avril 2012

**Séance du Conseil Général
sous la présidence de M. le Président
Pierre-André Grandgirard**

CONSEIL GENERAL

Présents : 30 Conseillers généraux majorité = 16 Quorum atteint

L'assemblée peut se dérouler normalement.

CONSEIL COMMUNAL

Présents : Mme Nadia Savary, MM. Bernard Grandgirard, Alain Bürgy, Marc Fontaine, Claude-Alain Mast, Alexandre Vonlanthen.

Excusée : Mme Marielle Corboz, Conseillère communale, suite au décès de son papa.

M. le Président Pierre-André Grandgirard demande à l'assemblée de se lever afin d'observer une minute de silence en sa mémoire.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance par M. le Président Pierre-André Grandgirard.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Général du 29 février 2012.
3. Comptes 2011
 - 3.1. Compte de fonctionnement 2011
 - 3.2. Compte des investissements 2011
 - 3.3. Rapport de l'organe de contrôle et préavis de la commission financière
 - 3.4. Approbation
4. Approbation du règlement scolaire.
5. Révision des statuts de l'association des communes pour l'organisation médico-sociale du district de la Broye
 - 5.1.1. Limite d'endettement (art. 27 al. 2 let. a), présentation et adoption
 - 5.1.2. Clés de répartition des charges (art. 32, 33 et 34), présentation et adoption.
6. Demande d'un crédit d'investissement de Fr. 45'000.- pour la mise en séparatif du Savua – étape no 4.
7. Demande d'un crédit d'investissement de Fr. 50'000.- pour la mise en boucle du réseau d'eau potable secteur la Poste – le Savua.
8. Election du/de la Président(e) du Conseil Général pour 2012.
9. Election du/de la Vice-Président(e) du Conseil Général pour 2012.
10. Informations communales.
11. Divers.

DATE : 25 avril 2012

M. le Président Pierre-André Grandgirard salue les Conseillères et Conseillers généraux, Conseillère et Conseillers communaux, la presse ainsi que le public pour cette quatrième séance ordinaire du Conseil Général de Cugy.

Cette assemblée a été convoquée par lettre personnelle conformément à l'art. 38 de la LCo, par avis dans la FO no 15 du 13 avril 2012, par affichage au pilier public communal et par avis sur le site internet de la Commune.

M. le Président Pierre-André Grandgirard demande s'il y a des remarques quant au mode de convocation. Ceci n'étant pas le cas, cette séance peut délibérer valablement. Il rappelle que cette séance sera enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Cet enregistrement sera effacé dès son approbation lors d'une prochaine séance.

M. le Président Pierre-André Grandgirard demande s'il y a des remarques au sujet de l'ordre du jour. Ceci n'étant pas le cas, on passe au point

1. OUVERTURE DE LA SEANCE PAR M. LE PRESIDENT PIERRE-ANDRE GRANDGIRARD

M. le Président Pierre-André Grandgirard soulève que le mois d'avril est le mois des assemblées communales où les citoyens ont la tâche et le devoir d'analyser et d'approuver les comptes communaux. L'examen et l'approbation des comptes constituent le plat de résistance de notre séance de ce soir. Au sein des différentes commissions, le travail continue. Chaque commission d'étude sera en mesure de rendre son travail au plus tard en septembre. Ces différents rapports permettront de définir des axes stratégiques dans l'évolution grandissante de notre commune. Il souhaite à toutes et tous une bonne et agréable séance.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 29 FEVRIER 2012

Chacune et chacun a pu en prendre connaissance il ne sera donc pas relu ce soir. M. le Président Pierre-André Grandgirard demande s'il y a des remarques à formuler au sujet de ce procès-verbal.

Ceci n'étant pas le cas, le procès-verbal est soumis au vote.

Vote :

Approbation : 30 Avis contraire : 0 Abstention : 0

M. le Président Pierre-André Grandgirard remercie la secrétaire pour la rédaction de ce procès-verbal.

Il rappelle à chaque Conseiller général que pour faciliter la rédaction du procès-verbal et afin d'éviter une mauvaise interprétation, de transmettre leurs interventions à la secrétaire communale.

3. COMPTE 2011

3.1. Compte de fonctionnement 2011

DATE : 25 avril 2012

M. le Président Pierre-André Grandgirard informe les Conseillers généraux que, comme mentionné dans le tractanda, ce sujet est débattu en débat libre. Il demande s'il y a des remarques concernant l'entrée en matière.

Il précise qu'au sujet de ces comptes, chacune et chacun a reçu un dossier complet et détaillé. Il tient à relever la qualité de présentation de ces documents, notamment le rapport de gestion du Conseil Communal. Afin d'avoir une vision globale, nous allons examiner le compte de fonctionnement, le compte des investissements, prendre connaissance du rapport de l'organe de contrôle et du préavis de la commission financière. La discussion sera ouverte après chacun des points.

Il donne la parole à Mme Nadia Savary, Syndique, responsable du dicastère des finances.

Mme Nadia Savary relève qu'au vu des nombreux documents reçus, ainsi qu'au travail minutieux que chacune et chacun a pu effectuer grâce aux explications du rapport de gestion, elle propose de rester très générale et à disposition pour vos remarques et vos éventuelles questions.

Le compte de fonctionnement 2011 présente un déficit de Fr 113'250.91.- sur un total de charges de 5'159'075.51.-.

Malheureusement, c'est en connaissance de cause et sans surprise que le Conseil Communal prend note de ce résultat négatif. Il reste toutefois conforme au budget et démontre aussi une bonne maîtrise des coûts y relatifs. Pour preuve aussi, une diminution de la dette par habitant non négligeable (319.-/hab) et ceci malgré la hausse démographique.

Mais comme déjà pressentie ces dernières années, notre commune est pénalisée par une masse fiscale des personnes physiques en stagnation, et même décroissante cette année (-108'000.-) et une masse fiscale des personnes morales en diminution (-70'000.- en rapport avec 2010.

Ces résultats motivent à nouveau le Conseil Communal à continuer d'adopter une gestion en accord avec les besoins actuels et à planifier une vision à moyen et long terme.

Le Conseil Communal va s'en tenir aux priorités prévues, avec le souci d'une appréciation permanente de la situation et en tenant compte des éventuelles opportunités qui seront présentées.

Depuis de nombreuses années, le ménage communal tire sur la corde et sur les prestations communales pour pallier aux hausses des dépenses liées et à la diminution des impôts des personnes physiques et morales.

Afin de retrouver un équilibre budgétaire et de perdurer dans un bon développement de notre commune, il est temps de se donner les moyens pour relever des défis conséquents autant communaux que régionaux qui nous attendent, par conséquent de passer par une hausse d'impôts en 2013. Cette hausse sera inéluctable.

A ce propos, des simulations d'un cadre assez large vous seront présentées ce soir au point 10 de l'ordre du jour sous « informations communales ». Elle reste, ainsi que la boursière, à disposition pour toutes questions ou remarques.

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président Pierre-André Grandgirard propose de passer au compte des investissements.

3.2. Compte des investissements 2011

Il donne la parole à Mme Nadia Savary, Syndique, responsable du dicastère des finances.

DATE : 25 avril 2012

Mme Nadia Savary précise également que les documents ont été joints à la convocation et relève que le compte des investissements se boucle sur un excédent de produit de Fr. 155'675.90. Ce résultat est positif grâce notamment aux différentes taxes d'eau et d'épuration encaissées suite aux nouvelles constructions, au compte d'investissement positif dans le cadre de la rénovation et agrandissement du CO de la Broye et à un suivi scrupuleux des investissements de la part du Conseil Communal.

Le bilan démontre que, malgré le résultat du compte de fonctionnement, les emprunts ont diminué de Fr. 113'250.- grâce à des meilleures liquidités au niveau du ménage communal. Nous bénéficions actuellement d'un meilleur roulement. Comme il avait été demandé lors d'une précédente séance, un état des emprunts communaux est présenté aux Conseillers généraux. Elle précise que le taux moyen des emprunts est de 2,95%. A noter toutefois que le dernier emprunt effectué en 2012 est à 1,8%.

M. Dominique Torche pense que ce qui serait intéressant c'est de voir la durée des emprunts afin de pouvoir rediscuter des taux d'emprunts.

Mme Nadia Savary répond qu'à chaque échéance, la commune demande plusieurs offres et choisit l'offre la plus intéressante pour la commune. Au niveau des échéances, l'emprunt est généralement fait pour une durée de 10 ans.

La présentation des comptes étant terminée, M. le Président Pierre-André Grandgirard donne la parole à M. Jean-Pierre Grandgirard, président de la commission financière.

3.3. Rapport de l'organe de contrôle et préavis de la commission financière

M. Jean-Pierre Grandgirard nous donne connaissance du rapport de l'organe de révision sur les comptes 2011 qui propose d'accepter ces comptes tels que présentés. Il nous donne ensuite le rapport de la commission financière.

Cette dernière s'est réunie à deux reprises afin d'étudier et analyser les comptes communaux 2011. Il nous fait part des observations suivantes :

Concernant le compte de fonctionnement, l'exercice dégage une perte de Fr. 113'250.91 contre un montant de Fr. 184'467.25 au budget. La perte est inférieure au budget, principalement grâce aux montants des dépenses liées, notamment dans les postes « santé » et « affaires sociales », qui sont plus bas que prévus.

Par contre, les rentrées fiscales des personnes physiques sont inférieures de Fr. 108'929.80. La population augmente mais les montants d'impôts encaissés diminuent. De même que pour l'impôt sur le bénéfice des personnes morales, on constate que le montant encaissé Fr. 22'671.50 contre un montant perçu de Fr. 91'736.75 en 2010. La commission financière souhaite que ces comptes soient équilibrés à l'avenir et que le Conseil Communal propose des solutions efficaces afin d'atteindre cet objectif. Il relève que des amortissements extraordinaires n'ont pas été possibles durant cet exercice, ceci malgré le peu d'investissements réglés en 2011.

En ce qui concerne le compte des investissements 2011, l'exercice se termine avec un excédent d'investissement de Fr. 155'675.90. Ce résultat positif est dû à plusieurs travaux qui se soldent avec une facture heureusement plus basse que prévue. Ce résultat est également dû aux taxes de raccordement à l'eau de Fr. 84'965.10 et aux taxes de raccordement à l'épuration pour un montant de Fr. 229'157.85. Ces montants sont dus aux nombreuses constructions de villas et aux trois futurs immeubles du Pré du Château.

La commune a également bénéficié d'un retour d'investissement du CO de la Broye à hauteur de Fr. 50'970.65, car les travaux de rénovation et d'agrandissement ont été moins onéreux que budgétés. Il faut aussi noter que la commune a effectué moins de dépenses, ceci en raison des travaux qui n'ont pu être terminés en 2011, dû au retard pris dans la

DATE : 25 avril 2012

deuxième étape d'épuration. Les investissements votés mais non réglés représentent au 31.12.2011 un montant de Fr. 806'963.10.

Après la lecture des comptes, la commission financière tient à souligner l'excellent travail de la boursière pour la bonne tenue de ceux-ci ainsi que du Conseil Communal pour le respect du budget, et les en félicite. Elle fait remarquer les efforts effectués afin de réduire au mieux la perte annoncée.

La commission financière donne un préavis favorable pour l'acceptation des comptes de fonctionnement et d'investissements 2011 et remercie le Conseil Communal.

La discussion est ouverte.

3.4. Approbation

La parole n'étant pas demandée, M. le Président Pierre-André Grandgirard soumet ces comptes 2011 au vote.

Vote :

Approbation : 30 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Les comptes de fonctionnement 2011 et d'investissements 2011 sont acceptés à l'unanimité.

4. APPROBATION DU REGLEMENT SCOLAIRE

M. le Président Pierre-André Grandgirard demande s'il y a des remarques concernant l'entrée en matière.

Ceci n'étant pas le cas, il donne la parole à M. Claude-Alain Mast, Conseiller communal suppléant de Mme la Conseillère Marielle Corboz, responsable du dicastère des écoles.

M. Claude-Alain Mast nous informe que le règlement scolaire de notre commune a besoin d'être réactualisé notamment en ce qui concerne la prise en charge des enfants hors commune scolarisés dans notre cercle. De plus, nous devons le modifier suite à la mise sur pied de la deuxième année d'école enfantine ainsi que du Conseil Général. Ce règlement a été soumis pour examen préalable à la DICS en date du 16 février 2012 et n'a fait l'objet d'aucune remarque. En tant que suppléant pour le dicastère des écoles, il se tient à disposition pour les questions ou remarques.

M. le Président Pierre-André Grandgirard donne la parole aux différents représentants des groupes :

Mme Chantal Pache nous informe que le Groupe « Unité communale » a approuvé à l'unanimité les modifications du règlement scolaire. Adaptations nécessaires suite à l'introduction de la deuxième année enfantine.

M. Christian Molleyres nous informe que le groupe « Unis pour Cugy » a pris connaissance des modifications apportées au règlement scolaire de la commune de Cugy.

Après analyse, il a pu apprécier le travail de fonds effectué pour cette mise à jour et peut remercier, avec félicitations, les auteurs de ce travail.

Il relève avec satisfaction que le thème de la prise en charge des élèves domiciliés hors commune était clairement défini. Aussi, le groupe a été sensible au fait que ce règlement mentionnait les jours de congé de nos enfants, ce qui facilite beaucoup l'organisation des parents.

DATE : 25 avril 2012

Cependant, l'article 7, lettre a relatif aux jours de congé hebdomadaires ne leur semble pas clair :

- a) pour les élèves en 1^{ère} année enfantine : le mercredi après-midi et le samedi, le jeudi, le lundi et le vendredi après-midi et le mardi matin.
pour les élèves en 2^{ème} année enfantine : le mercredi après-midi et le samedi, le mardi après-midi et le mercredi matin.

Après avoir dessiné un tableau récapitulatif, le groupe s'est toujours posé la question du lundi et du jeudi, à savoir s'ils étaient congé l'après-midi ou toute la journée ?

Pour plus de clarté envers les parents et ainsi éviter toutes interprétation ou malentendu, leur groupe propose de préciser les jours de congé et modifier l'article 7, lettre a de la façon suivante :

Art. 7.- Les jours de congé hebdomadaires sont les suivants :

- a) pour les élèves en 1^{ère} année enfantine :

- le lundi après-midi;
- le mardi matin;
- le mercredi après-midi;
- le jeudi tout le jour;
- le vendredi après-midi;
- le samedi tout le jour.

pour les élèves en 2^{ème} année enfantine :

- le mardi après-midi;
- le mercredi tout le jour;
- le samedi tout le jour.

Le groupe « Unis pour Cugy » propose d'accepter ce règlement en tenant compte de leur remarque.

M Pascal Bersier nous informe que le Groupe « Parti Socialiste » n'a pas de commentaires à apporter au sujet des modifications de ce règlement scolaire.

M. Claude-Alain Mast tient à préciser que la mention dans cet article est surtout au niveau esthétique et que le Conseil Communal a simplement mentionné en premier les jours communs aux deux écoles enfantines et ensuite les jours pour chaque année.

D'autre part, si une modification est acceptée, ce règlement sera approuvé sous réserve de l'approbation par la DICS.

M. Pierre-André Grandgirard soumet les deux variantes au vote. A ce sujet, Mme Nadia Savary précise que les propositions doivent être votées jusqu'au bout ; c'est-à-dire le nombre de oui, le nombre de non et les abstentions. Si la première variante obtient la majorité, il n'y a pas besoin de faire voter la deuxième.

La variante du Conseil Communal est soumise au vote :

Vote :

Approbation : 15 Avis contraire : 15 Abstention : 0

DATE : 25 avril 2012

Selon la loi sur les communes, en cas d'égalité, le président tranche. M. le Président Pierre-André Grandgirard vote en faveur de la variante du Conseil Communal.

Les modifications du règlement scolaire présentées par le Conseil Communal sont acceptées à la majorité.

5. REVISION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES POUR L'ORGANISATION MEDICO-SOCIALE DU DISTRICT DE LA BROYE

M. le Président Pierre-André Grandgirard demande s'il y a des remarques concernant l'entrée en matière.

Ceci n'étant pas le cas, il précise que les points 5.1.1. et 5.1.2. sont présentés et votés séparément.

Il donne la parole à M. Marc Fontaine, Conseiller communal responsable du dicastère des affaires sociales.

5.1.1. Limite d'endettement (art. 27 al. 2 let. a), présentation et adoption

M. Marc Fontaine nous informe que lors de l'assemblée extraordinaire des délégués de l'association des communes pour l'organisation médico-sociale du district de la Broye du 16 février 2012, les délégués des communes ont pris l'option d'accepter la planification EMS horizon 2020. Pour mémoire, en quoi est-ce que cela consiste :

- Reprise et transformation des Fauvettes par l'association
- Transformation du home médicalisé des Mouettes à Estavayer
- Construction d'un nouvel EMS à Domdidier pour
233 lits longs séjour
13 lits courts séjour

Il rappelle que le montant de 55 millions voté n'est pas un chèque en blanc, mais une planification susceptible d'évoluer.

Chaque étape de ces différents projets fera l'objet d'appels d'offres et sera votée par les délégués de l'association. Le Conseil Communal s'engage à être très vigilant lors de chaque investissement.

A ce jour le seul objet voté et accepté, c'est un crédit d'étude de Fr. 1'900'000.- pour Les Fauvettes ainsi qu'Estavayer.

Lors de l'assemblée du 8.03.2012, les délégués de l'association des communes pour l'organisation médico-sociale du district de la Broye ont accepté les modifications statutaires présentées dans le message :

L'augmentation de la limite d'endettement de 20 à 55 millions permettra à l'association de recourir aux emprunts nécessaires au financement de l'agrandissement et la transformation des EMS du district de la Broye. Le Conseil Communal vous propose d'accepter cette augmentation de limite d'endettement.

M. le Président Pierre-André Grandgirard donne la parole aux différents représentants des groupes :

M. Yannick Bersier nous informe que le groupe « Unité communale » propose, à l'unanimité des personnes présentes, d'accepter la révision des statuts de l'association des communes pour l'organisation médico-sociale du district de la Broye, sur le point 5.1.1. limite d'endettement.

DATE : 25 avril 2012

Mme Marie-Claude Borgognon nous informe qu'après avoir analysé le point 5 sur la nouvelle disposition sur la limite d'endettement, le groupe « Unis pour Cugy » est favorable à ce changement.

M. Pascal Bersier nous fait part que le groupe « Parti socialiste » est favorable à cette modification.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Pierre-André Grandgirard soumet ce point 5.1.1. de la révision des statuts au vote.

Vote :

Approbation : 30 Avis contraire : 0 Abstention : 0

La modification de l'article 27 al. 2 lettre a est acceptée à l'unanimité.

5.1.2. Clés de répartition des charges (art. 32, 33 et 34), présentation et adoption

M. Marc Fontaine nous informe que lors de cette même assemblée de longues discussions eurent lieu quant à la clé de répartition des charges d'exploitation et autres dépenses d'investissement et charges financières.

Les communes sièges ont remis en question le préciput avec comme argument principal que le fait d'être une commune siège ne représentait pas un avantage réel et ne justifiait pas le 3% de charge supplémentaire pour celles-ci.

L'association des délégués a approuvé une nouvelle clé de répartition qui est la suivante :

- 50% IPF (indice de potentiel fiscal)
- 50% Prorata à la population

Le principe 50% - 50% est correct et il avantage les petites communes. Pour notre commune, la différence est de -0.16 %.

Le Conseil Communal vous propose d'accepter cette clé de répartition.

M. le Président Pierre-André Grandgirard donne la parole aux différents représentants des groupes :

M. Yannick Bersier nous informe que le groupe « Unité communale » propose, à l'unanimité des personnes présentes, d'accepter la révision des statuts de l'association des communes pour l'organisation médico-sociale du district de la Broye, sur le point 5.1.2. clés de répartition des charges.

Mme Marie-Claude Borgognon nous informe qu'après avoir analysé le point 5 sur la nouvelle disposition sur les clés de répartition des charges, le groupe « Unis pour Cugy » est favorable à cette nouvelle disposition.

M. Pascal Bersier nous fait part que le groupe « Parti socialiste » est favorable à cette modification.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Pierre-André Grandgirard soumet ce point 5.1.2. de la révision des statuts au vote.

DATE : 25 avril 2012

Vote :

Approbation : 30 Avis contraire : 0 Abstention : 0

La modification des articles 32, 33 et 34 est acceptée à l'unanimité.

6. DEMANDE D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 45'000.- POUR LA MISE EN SEPARATIF DU SAVUA – ETAPE NO 4

M. le Président Pierre-André Grandgirard demande s'il y a des remarques concernant l'entrée en matière.

Ceci n'étant pas le cas, Il donne la parole à M. Alexandre Vonlanthen, Conseiller communal responsable du dicastère eau et épuration.

M. Alexandre Vonlanthen nous informe qu'il s'agit d'une conduite d'eau usée, pour la mise en séparatif des 2 immeubles du Clos du Savua.

Une fois que nous avons reçu le plan des aménagements extérieurs des immeubles de La Vaudoise, nous avons mandaté notre ingénieur afin d'examiner si nous pouvions avoir des synergies entre les travaux actuels de mise en séparatifs, et le futur chantier.

Au vu de la route d'accès qui va se créer en face de l'abattoir, et vu que les immeubles du Clos du Savua sont encore raccordés en unitaire, il est plus simple et moins onéreux de faire les travaux de séparatif en même temps, ou même avant que la route et les aménagements extérieurs soient réalisés dans ce secteur.

C'est pourquoi nous vous proposons ce budget d'investissement de Fr. 45'000.- pour la réalisation d'une conduite qui va depuis l'angle sud-ouest de la parcelle de M. Paul Grandgirard jusqu'au bout du collecteur communal qui se trouve sur la place de parc de l'immeuble du Clos du Savua.

Ces travaux sont bien évidemment comme tous les autres travaux de mise en séparatif et jusqu'en 2015, subventionnés à hauteur de 27%, montant qui n'est pas déduit des Fr. 45'000.--.

M. le Président Pierre-André Grandgirard donne la parole aux différents représentants des groupes :

M. Jonathan Bersier nous informe que le groupe « Unité communale », après avoir étudié le sujet, propose à l'unanimité des personnes présentes, d'accepter l'octroi du crédit d'investissement de Fr. 45'000.- pour la mise en séparatif du Savua.

M. Laurent Overney précise que le raccordement des eaux usées des immeubles du Clos du Savua avant la réalisation des infrastructures des immeubles de la Vaudoise, se révèlent indispensables et nécessaires. Il est logique de profiter de l'état actuel de la situation pour réaliser ces travaux avant l'aménagement de la route d'accès à ces immeubles. De plus il s'avère que le collecteur actuel situé dans la cour d'école est trop petit pour accueillir ces eaux. Le groupe « Unis pour Cugy » est favorable à l'octroi de ce crédit d'investissement de Fr. 45'000.-.

M. Pascal Bersier nous fait part que le groupe « Parti socialiste » est favorable à ce crédit.

M. Jean-Pierre Grandgirard, président de la commission financière, nous informe que le Conseil Communal leur a soumis ce crédit d'investissement pour la mise en séparatif des immeubles du Savua. Il est évident que ces travaux doivent être entrepris avant la réalisation de la route. La solution préconisée de raccorder les eaux usées à la route de

DATE : 25 avril 2012

Fétigny et de laisser les eaux claires aller dans la cour d'école, est la plus judicieuse, c'est pourquoi la commission financière propose d'accepter cette demande.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Pierre-André Grandgirard soumet le point 6 : demande d'un crédit d'investissement de Fr. 45'000.- pour la mise en séparatif du Savua, étape no 4 au vote.

Vote :

Approbation : 30 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le crédit d'investissement de Fr. 45'000.- y compris les charges de fonctionnement sont acceptés à l'unanimité.

7. DEMANDE D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 50'000.- POUR LA MISE EN BOUCLE DU RESEAU D'EAU POTABLE LA POSTE – LE SAVUA

M. le Président Pierre-André Grandgirard demande s'il y a des remarques concernant l'entrée en matière.

Ceci n'étant pas le cas, Il donne la parole à M. Alexandre Vonlanthen, Conseiller communal responsable du dicastère eau et épuration.

M. Alexandre Vonlanthen nous informe que le Conseil Communal propose un deuxième investissement en vue des travaux des immeubles de La Vaudoise, il s'agit en fait de diviser la boucle du réseau d'eau du centre du village en deux.

Cette division avait été initiée dans les années 1990, lors des aménagements de la parcelle où se trouve l'immeuble qui abrite la Banque Raiffeisen.

Le but est de terminer cette boucle en même temps que les travaux d'aménagement des futurs immeubles, encore une fois pour profiter des synergies, et surtout avant que tous les aménagements extérieurs soient réalisés.

En plus de l'avantage que je viens de vous citer, nous aurions du même coup la parcelle communale (l'art. 720) qui serait aménagée en eau potable. Le but final est que, si nous avons une fuite sur une partie du centre du village, nous pourrions toujours avoir l'autre partie qui soit alimentée.

Dans le budget, nous avons aussi prévu l'installation d'une hydrante pour le secteur, mais nous attendons de voir la réalisation des aménagements extérieurs pour se rendre compte s'il est judicieux de la placer à cet endroit, afin qu'elle soit accessible.

Les travaux de conduite sont subventionnés par l'ECAB à hauteur de 36% du 45%, soit 16.2% du montant total, ce qui représente environ Fr. 8'000.--, à quoi il faut ajouter une participation d'environ Fr. 2'000.-- du Groupe E, car ils profiteraient de notre fouille pour tirer des tubes électriques afin d'alimenter les immeubles. La subvention en cas de pose d'une hydrante et de 55%.

M. le Président Pierre-André Grandgirard donne la parole aux différents représentants des groupes :

M. Jonathan Bersier nous informe que le groupe « Unité communale » propose à l'unanimité des personnes présentes, d'accepter l'octroi du crédit d'investissement de Fr. 50'000.-.

M. Laurent Overney précise que face à ce projet d'investissement, le groupe « Unis pour Cugy » montre une certaine perplexité. Il s'interroge sur l'utilité concrète et la fréquence d'utilisation de ce bouclage. Les travaux projetés sont-ils vraiment utiles aux futurs immeubles de la Vaudoise assurance et si oui dans quelle mesure. N'y-a-t-il pas une

DATE : 25 avril 2012

solution plus simple, moins onéreuse, pour équiper la parcelle communale en eau. Par ailleurs, si on équipe la parcelle communale en eau pourquoi ne pas investir directement en approvisionnement en électricité et prévoir l'évacuation des eaux claires et des eaux usées dans ces travaux. Le groupe « Unis pour Cugy » estime que les contributions éventuelles de l'ECAB, de la Vaudoise et du Groupe E doivent absolument être chiffrées avant de prendre une décision. Pour conclure, en vue des problèmes financiers actuels de la commune, le groupe « Unis pour Cugy » attend des réponses à ces questions pour se laisser convaincre d'accepter ce crédit.

M. Alexandre Vonlanthen répond que l'utilité de ce bouclage est principalement en cas d'intervention sur une conduite qui viendrait à lâcher, cela permettrait de fournir de l'eau au village, et ce notamment aux commerces qui ont besoin d'eau. Il est également important, en cas d'incendie, que l'ECAB subventionne ces travaux à la hauteur des chiffres annoncés. Concernant les équipements de la parcelle no 720, l'eau usée, l'eau claire et l'électricité, elle est déjà équipée en bordure ou en milieu de parcelle, ceci dans le cadre des travaux actuels de mise en séparatif du Savua. La seule chose qui manque est l'équipement en eau potable. L'avantage de faire ces travaux maintenant, c'est de ne pas devoir recasser dans quelques années. Concernant la participation de la Vaudoise, ça fera l'objet d'une discussion ultérieure car nous avons également la conduite des eaux usées à discuter avec eux.

M. Pascal Bersier nous fait part que le groupe « Parti socialiste » est favorable à cet investissement.

M. Jean-Pierre Grandgirard, président de la commission financière, nous informe que cette dernière n'est pas opposée à la mise en boucle du réseau d'eau potable. Elle demande toutefois que les participations de l'ECAB, de la Vaudoise et du Groupe E, soient chiffrées de manière précise afin de connaître le montant qui resterait à payer par la commune.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Pierre-André Grandgirard soumet le point 7 : demande d'un crédit d'investissement de Fr. 50'000.-- pour la mise en boucle du réseau d'eau potable La Poste – Le Savua au vote.

Vote :

Approbation : 27 Avis contraire : 0 Abstention : 3

Le crédit d'investissement de Fr. 50'000.- y compris les charges de fonctionnement sont acceptés à la majorité.

8. ELECTION DU/DE LA PRESIDENT(E) DU CONSEIL GENERAL POUR 2012

M. le Président Pierre-André Grandgirard rappelle que la première année du Conseil Général se termine ce soir et un nouveau président doit être élu pour 2012. Pour rappel, il cite l'article 32 al. 1 de la loi sur les communes du 25 septembre 1980 : « *Le président et le vice-président sont élus pour une période de douze mois. Ils ne peuvent être réélus dans leur fonction au cours d'une même législature.* ». Le Président attend des propositions de chaque groupe :

Unité communale : M. Dominique Torche propose, à l'unanimité des personnes présentes, que le vice-président actuel devienne le futur Président du CG, en l'occurrence M. Jean-Gabriel Meylan.

DATE : 25 avril 2012

Unis pour Cugy : M. Vincent Grandgirard se rallie à la proposition du groupe « Unité communale » et propose que M. Jean-Gabriel Meylan devienne le Président du CG pour 2012.

Parti socialiste : M. Pascal Bersier se rallie aux groupes précédents et propose M. Jean-Gabriel Meylan.

M. le Président Pierre-André Grandgirard soumet la candidature de M. Jean-Gabriel Meylan à la Présidence du Conseil Général pour 2012 au vote.

Vote :

Approbation : 30 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Monsieur Jean-Gabriel Meylan est élu Président du Conseil Général pour 2012 à l'unanimité par acclamations.

M. Jean-Gabriel Meylan remercie le Conseil Général pour la confiance témoignée en lui permettant d'occuper la fonction de Président du CG pendant cette seconde année de législature. Il s'en réjouit d'avance et espère qu'on prendra ensemble les décisions utiles et nécessaires pour notre commune et nos concitoyens. Une première année qui a permis de se familiariser avec la nouvelle fonction. De prendre connaissance des nombreux dossiers en cours, dossiers pour lesquels les décisions à venir engageront le futur de notre commune. Une première année où nous avons pu prendre conscience des difficultés financières de notre ménage communal et des défis qui nous attendent. Et maintenant une seconde année et les autres à venir où il s'agira de se donner les moyens et la volonté politique de rééquilibrer nos comptes sans pour autant perdre de vue le développement de notre commune. Rééquilibrer nos comptes ne signifie pas simplement exclure les investissements nous étant présentés mais de prioriser ceux qui nous sont vitaux et obligatoires. Cette juste priorisation des investissements nous oblige à avoir une vision claire et précise du futur de notre village, à savoir dans quelle voie nous voulons nous engager et quel développement à moyen ou long terme nous désirons. Quel urbanisme est envisagé, quelles conséquences à celui-ci sur nos infrastructures, sur nos écoles, sur l'environnement et en finalité quels impacts économiques sur notre budget. Nous ne pouvons bien sûr pas éviter de se poser la question du financement de nos investissements présents et futurs. Une augmentation des impôts semble inévitable mais est-elle la seule démarche qui doit être poursuivie pour augmenter nos recettes ? Malgré l'augmentation de notre population, l'encaissement des impôts des personnes physiques est en diminution, idem pour les personnes morales. Voulons-nous, avons-nous les possibilités, dans une période économiquement difficile, de développer efficacement nos zones artisanales et industrielles. Avons-nous les bons acteurs pour le faire. Beaucoup de questions incomplètes dont on ne connaît pas les réponses. Y répondre ensemble est la tâche du Conseil Général et du Conseil Communal et cela permettra de déterminer avec justesse ce que nous désirons pour l'avenir de notre commune.

M. le Président Pierre-André Grandgirard, en son nom personnel, au nom de tous les conseillers généraux et au nom du Conseil Communal, félicite M. Jean-Gabriel Meylan pour sa brillante élection et lui souhaite bon vent et plein succès pour cette année de présidence.

9. ELECTION DU/DE LA VICE-PRESIDENT(E) DU CONSEIL GENERAL POUR 2012

M. le Président Pierre-André Grandgirard précise que le président étant élu, nous devons élire un vice-président pour 2012. A cet effet, il rappelle l'article 46 al. 2 de la loi sur les

DATE : 25 avril 2012

communes du 25 septembre 1980 : « Lors des élections, il est équitablement tenu compte des partis ou groupes représentés au Conseil Général », ainsi que l'article no 19 du règlement d'exécution de la loi sur les communes du 28 décembre 1981 : « Les élections se font à la majorité absolue des suffrages, les abstentions, les bulletins blancs et les bulletins nuls n'étant pas comptés. Au deuxième tour, la majorité relative suffit.

En cas d'égalité des voix, le président procède au tirage au sort. »

Le Président attend des propositions de chaque groupe :

M. Fabrice Bersier relève qu'avec 16 membres sur 30 au Conseil Général, le groupe « Unité communale » est majoritaire. Bien qu'il y ait les chiffres, il y a le bon sens et l'esprit de consensus. C'est dans cet esprit que leur groupe s'est réuni pour préparer une proposition de répartition des présidences et des vice-présidences pour la législature 2011-2015. La répartition des forces a été analysée. Pour le groupe Unité communale, 16 sièges qui représentent 53% du pouvoir législatif; pour le groupe Unis pour Cugy, 9 sièges 30% et pour le groupe Parti socialiste, 5 sièges donc 17%. C'est dans cette logique de majorité que le groupe Unité communale revendique, sur l'ensemble de la législature, 3 présidences sur cinq ; les deux autres groupes se répartissant respectivement 1 présidence et 2 vice-présidences pour le groupe Unis pour Cugy et 1 présidence et 1 vice-présidence pour le groupe Parti socialiste. Une alternance sur les cinq ans est privilégiée qu'à un tournus. Pour l'année 2011, la présidence a été accordée au groupe Unité communale et la vice-présidence au Parti socialiste. C'est en toute logique que 2012 est l'année de la présidence du Parti socialiste et le groupe Unité communale souhaite la vice-présidence du Conseil Général. Concernant la suite :

2013	présidence	Unité communale	vice-présidence	Unis pour Cugy
2014	présidence	Unis pour Cugy	vice-présidence	Unité communale
2015	présidence	Unité communale	vice-présidence	Unis pour Cugy

Ce dernier obtient un poste de plus que le Parti socialiste dans le respect des forces en présence. Cette alternance nous paraît équitable, logique et respectueuse des légitimités de chacun des groupes. Il relève la volonté de maintenir l'harmonie entre les différents groupes politiques du Conseil Général. Cette harmonie qui a permis de conduire les affaires communales sereinement, dans une approche collective lors de cette première année d'existence du Conseil Général. Le groupe Unité communale propose, à l'unanimité, la candidature pour la vice-présidence 2012 de M. Jacques Bersier de la Grange-des-Bois. M. Bersier est agriculteur et est âgé de 55 ans. Ancien conseiller communal de Cugy, actuellement vice-président de la commission financière et actif dans de nombreuses sociétés locales de Cugy. Sa personnalité en fait une personne d'expérience, pragmatique et objective. Son excellent résultat lors des élections au printemps 2011 confirme sa grande popularité et un état d'esprit rassembleur.

M. Vincent Grandgirard, au nom du groupe Unis pour Cugy, estime que leur tour est venu, après les deux autres groupes, de présenter un de leur élu à la vice-présidence du Conseil Général. Il relève le climat favorable et constructif qui s'est instauré dans l'assemblée au fil des séances dans les échanges et le travail accompli. Le respect mutuel est la clé du succès et la première année du Conseil Général de Cugy est à ce titre réjouissant. La revendication du groupe Unité communale sonne aujourd'hui comme des représailles dont le sens échappe à leur groupe. Pourquoi contester aujourd'hui un tournus qui se pratique avec sérénité et dans la plupart des conseils généraux du canton. Pourquoi le faire maintenant après une année alors que l'assemblée est encore fragile, ébranlée par une mise en place un peu laborieuse. Il ne s'agit pas en effet d'un simple exercice comptable du partage du pouvoir. Il ne s'agit pas d'exprimer ses forces ou ses frustrations. Il s'agit de désigner un représentant désireux de cibler les bonnes volontés pour le bien de la commune. En tant qu'élus nous avons aussi le devoir d'assurer, dans la mesure du possible, que l'ensemble de

DATE : 25 avril 2012

la population de notre commune soit représenté à ce poste au cours de la législature. On s'accorde généralement pour reconnaître le respect des minorités est la première qualité d'une démocratie. Dans ce contexte, la rupture du tournus qui semblait être admis jusqu'à hier mardi, ne serait pas un acte innocent. Cette rupture consisterait une confiscation du droit de groupe à exercer le pouvoir. On pourrait y voir un délit de la volonté des électeurs. Elle marquerait peut-être la fin d'une certaine harmonie. Si de l'amertume est perçue dans ses paroles c'est parce qu'une telle issue décevrait beaucoup leur groupe. Le groupe Unis pour Cugy présente la candidature de Mme Marie-Claude Borgognon-Egger bien connue de chacun. Marie-Claude est motivée pour assumer cette charge et si tout se passe bien, celle de présidente du CG l'année prochaine. Leur groupe est fier de présenter pour ce poste une femme, à préciser que plus de 51,3% des citoyens de Cugy sont des citoyennes, une femme représentante du village de Vesin.

M. Jean-Pierre Grandgirard nous informe que le groupe Parti socialiste n'a pas de candidat à présenter pour ce poste ce soir mais estime que le Conseil Général doit respecter le tournus des groupes en présence. Leur groupe trouve regrettable qu'à seulement la deuxième séance d'élections, un groupe qui se dit apolitique rompt cette alternance pour l'élection de la vice-présidence. Il est cependant clair que le groupe Unité communale possède juste la majorité mais on pourrait atteindre le minimum de fair play dans cette élection, ceci au moins pour les trois premières années de l'existence du Conseil Général. Par conséquent leur groupe soutiendra la candidature de Mme Marie-Claude Borgognon.

M. Guido Flammer propose, du fait qu'il y a deux candidats, le vote à bulletin secret.

Ce dernier est soumis au vote et accepté par 7 personnes.

Résultat du vote :

Bulletins délivrés	:	30
Bulletins rentrés	:	30
Bulletin blanc	:	0
Bulletin nul	:	1
Bulletins valables	:	29
Majorité absolue	:	15

Résultat :

BERSIER Jacques	17 voix
BORGOGNON Marie-Claude	12 voix

M. Jacques BERSIER est élu par 17 voix à la vice-présidence du Conseil Général 2012.

M. le Président Pierre-André Grandgirard félicite M. Jacques Bersier pour son élection.

10. INFORMATIONS COMMUNALES

M. le Président Pierre-André Grandgirard donne la parole au Conseil Communal pour différentes informations communales.

Mme Nadia Savary, avant de donner quelques informations sur les comptes, tient à remercier la boursière, Mme Sylvia Bersier, pour son travail dans l'élaboration des documents et son rapport de gestion. A ce sujet, s'il n'y a pas eu de questions ou remarques sur les comptes, c'est que ce document est complet et bien préparé. Concernant

DATE : 25 avril 2012

le rapport de gestion, elle précise que c'est la première fois qu'un rapport de gestion est établi, ceci de par la loi sur les communes qui l'oblige du fait que l'on possède un Conseil Général. Le Conseil Communal est à l'écoute et ouvert aux différentes remarques qui pourraient améliorer la présentation de ce rapport par des compléments d'informations ou autres explications. Elle relève cependant que du fait que chaque conseillère et conseiller ayant tous les documents en leur possession, peu d'informations sont données par le biais du beamer ceci pour le public et elle s'en excuse. La chose sera remédiée pour la prochaine séance.

Au moyen de différents tableaux, Mme Nadia Savary présente différentes simulations afin d'équilibrer les budgets futurs de la commune. Le but ce soir est de ne pas rentrer dans les détails (on le fera plus en septembre lors de la présentation de la planification financière, car elle aura forcément évolué selon les projets et les priorités) mais le but est de se rendre compte quelle hausse d'impôts faudrait-il adopter sans investissement pour équilibrer le ménage communal. De montrer une projection de cette hausse selon la planification financière. Et enfin comment un investissement peut influencer le budget de fonctionnement, à quelle hauteur chiffrée ? Elle précise que ce sont des simulations et que rien n'est décidé. Les différents tableaux sont présentés et commentés par Mme Nadia Savary. Certains de ces documents seront remis aux Conseillers généraux en même temps que la planification financière.

Mme Nadia Savary rappelle que comme déjà dit et la CF l'a relevé, nous avons été toujours très vigilants quant aux dépenses, mais nos recettes fiscales diminuent. Trouver des recettes est inéluctable (taxes, impôts, mixte) tout en perdurant à mettre les priorités.

Suite aux différents projets, avancement de travaux de commissions, PAL, le Conseil Communal aimerait fixer une séance supplémentaire du Conseil Général au 4 juillet 2012 à 20.00 h. Bien entendu, si le nouveau bureau du Conseil Général est d'accord avec cette proposition, il vous convoquera en bonne et due forme.

M. Bernard Grandgirard donne quelques informations :

- CO : comme publié dans les journaux, la clé de répartition des charges du CO de la Broye n'a pas été acceptée lors de la dernière assemblée des délégués du Cycle d'orientation de la Broye du 14 mars 2012. La clé proposée avec 3% de préciput et une répartition 75% et 25% idem que pour les EMS, a été refusée. Par conséquent une talk force a été créée composée de quelques syndicats du district, entre autre notre Syndique, Mme Nadia Savary. La prochaine séance a été agendée en mai 2012 et une solution devrait être trouvée pour cette clé de répartition.
- Constructions : le contrôle des constructions par la commission d'aménagement a débuté à partir de cette année. Une séance a eu lieu le 18 avril dernier au cours de laquelle nous avons contrôlé 15 dossiers. La commission d'aménagement a passablement été mise à contribution avec la révision générale du PAL. Concernant les immeubles de la Vaudoise, le chantier devrait débuter début mai.
- PAL : la commission d'aménagement et le Conseil Communal se sont réunis le 27 mars dernier pour un débriefing des deux séances d'information et pour continuer la suite du dossier. Une prochaine séance est agendée le 31 mai prochain. Il y a eu passablement d'entretien avec des propriétaires touchés par une modification. Prochainement des entrevues avec différents services de l'Etat auront lieu. Une information sur l'évolution du dossier est prévue lors du prochain Conseil Général du 4 juillet 2012 où il sera notamment parlé d'un budget complémentaire pour le plan communal des énergies avec label Cité de l'énergie. Une information à la population est prévue le 25 septembre 2012 et une information au Conseil Général le 26 septembre 2012. La mise à l'enquête publique serait effectuée après ces deux séances d'information.

DATE : 25 avril 2012

- Appartements protégés : M. Bernard Grandgirard présente la situation de la parcelle au moyen d'un plan de situation. Il s'agit de la parcelle no 720 qui a été achetée par la commune le 2 avril 2009. La parcelle no 179 est propriété des héritiers de Georges et Louise Bersier qui sont les petits enfants. Le prix de vente du terrain était de Fr. 50.- le m2 pour une surface de 1500 m2 donc Fr. 75'000.- pour le terrain et Fr. 15'000.- pour les frais d'achat. Total de Fr. 90'000.- qui avait été approuvé par l'assemblée communale en 2008. Les clauses du contrat en bref sont : délai de construction de 5 ans d'un immeuble à appartements protégés uniquement et il existe un droit de réméré, cela veut dire que l'ancien propriétaire pourrait redevenir propriétaire de ce terrain si aucune construction n'est réalisée. Il existe également un droit de préemption sur la vente éventuelle de ce terrain. Un avant-projet a été fait sur cet article 720 pour un immeuble de 12 appartements. Ce dernier a été mis en attente à cause du décès de M. et Mme Georges et Louise Bersier et des éventuelles synergies possibles avec la parcelle no 179. Suite au partage, il y a eu un contact avec les nouveaux propriétaires de la parcelle no 179. Des synergies sont possibles, notamment les accès et il faut également savoir que ces deux parcelles font partie du PAD Pré du Château. Les nouveaux propriétaires de la parcelle no 179 doivent nous donner réponse sur ce qu'ils prévoient faire sur leur parcelle. Dès que nous aurons une réponse, le projet sera réactivé que ce soit avec eux ou sans eux.

M. Claude-Alain Mast, en tant que suppléant de Mme Marielle Corboz, nous informe que dans le cadre de la loi du 9 juin 2011 sur les structures d'accueil extra-familial de jour, le Conseil Communal a adressé en date du 16 avril 2012, un questionnaire à l'ensemble des ménages de notre commune ayant un ou plusieurs enfants en âge préscolaire, soit de 0 à 4 ans et en âge de scolarité infantine et primaire soit de 4 à 12 ans. Son objectif est de recueillir des informations sur les besoins actuels en place d'accueil préscolaire et en places d'accueil extrascolaires pour les rentrées 2013 et 2014. Ces questionnaires doivent être retournés au bureau communal d'ici le 16 mai 2012.

De plus, bonne nouvelle pour les comptes de cette année, il n'y aura pas d'ouverture de classe supplémentaire à la rentrée 2012-2013. De ce fait, il n'y aura aucune construction provisoire pour salle de classe.

M. Alain Bürgy nous donne quelques informations :

- Deux journées « Broye Découverte » auront lieu les 5 et 6 mai prochain. Les billets sont en vente au prix de Fr. 5.- et Fr. 10.- auprès de l'administration communale. Un flyer est remis avec les billets dans lequel figurent toutes les propositions de découvertes. Un lien est disponible depuis le site internet de la commune. Il précise que ce billet n'est pas une carte journalière comme vendue dans notre commune mais un billet uniquement pour l'une ou l'autre des deux journées et pour les zones mentionnées sur le flyer.
- Le nouvel horaire des transports publics sera en consultation du 29 mai au 15 juin 2012. Un site est disponible sous www.projet-horaire.ch. Ce nouvel horaire peut être consulté et des commentaires peuvent y être apportés. Toutefois, le vœu du Conseil Communal est que chaque remarque ou commentaire soit transmis en copie à la commune afin que l'on puisse regrouper toutes ces remarques et les transmettre à la Coreb.
- Le 26 mars 2012, il a reçu, par l'intermédiaire de Mme Corboz, une requête de Mme Vanessa Currat concernant la traversée de Vesin. Plus précisément sur le trafic poids lourds la nuit dans la localité de Vesin. Certaines démarches ont déjà été entreprises à ce sujet à savoir : le 27.06.2011, la commune invitait la Police cantonale à poser un radar. Le 30.06.2011, cette dernière a répondu à notre demande. Le 17.10.2011, nous avons reçu un courrier nous informant qu'ils avaient effectué des contrôles sur la période du 30.6.2011 au 30.9.2011. Durant cette période 747 véhicules ont été

DATE : 25 avril 2012

contrôlés, dont 2 véhicules étaient enregistrés entre 61 et 65 km/h., 2 véhicules entre 66 et 70 km/h. et 1 véhicule entre 71 et 75 km/h. Des contrôles seront encore effectués afin de renforcer la sécurité dans nos villages.

Par rapport à cela, un courrier a été adressé à la Police cantonale pour leur demander d'effectuer des contrôles la nuit des véhicules lourds et de cette manière faire des contrôles afin de limiter le trafic la nuit. Un courrier sera également adressé au Service de la mobilité afin d'obtenir des renseignements sur la marche à suivre s'il y a des possibilités d'interdire ou de limiter le trafic lourd la nuit.

M. Alexandre Vonlanthen nous informe que :

- En réponse à l'intervention de M. Jean-Denis Borgognon lors du dernier Conseil Général de l'année passée, concernant les pompiers, le Conseil Communal est en plein travail pour étudier plusieurs variantes quant à l'avenir de notre corps vis-à-vis des nouvelles normes. Sont en étude : la variante solo, une collaboration avec Estavayer, où là nous attendons toujours une réponse de leur part, et nous avons repris l'étude avec Les Montets, qui avait été réalisée en 2009 entre les cinq communes (Les Montets, Fétigny, Ménières, Nuvilly et Cugy). Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant très prochainement de l'évolution du dossier.
- Chantier du Savua : Comme vous aurez pu le remarquer, nous arrivons à bout touchant des travaux. L'entreprise a terminé le gros du travail, et maintenant revient en arrière pour faire les derniers petits chantiers qui avaient été laissés volontairement de côté, et en même temps, elle fait les raccords demandés par les privés. Pour l'investissement voté au Conseil Général de décembre, la partie qui avait déjà fait l'objet d'un permis a été réalisée, et pour l'autre (qui est de l'autre côté de la route), nous avons reçu les conventions signées et nous avons pu mettre à l'enquête. Les travaux devraient pouvoir se réaliser d'ici cet été.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Pierre-André Grandgirard propose de passer au point suivant.

11. DIVERS

La parole est donnée aux conseillers généraux.

M. Jacques Monnard, nous fait part d'une réflexion que le groupe Unis pour Cugy cogite depuis un bout de temps. Quand bien même nos villages présentent une propreté dont on peut se féliciter (c'est bien là en effet l'affaire de tous et la contribution évidente de notre voirie que nous remercions vivement), force est malheureusement de constater que les zones périphériques ne sont pas aussi bien loties. Des débris de plastique émaillent avec insolence les abords de nos chemins forestiers. Par conséquent, l'idée est de mettre en place une journée citoyenne dédiée au nettoyage, coin par coin, au fil des saisons, de ces lieux de nature ; une journée où tout un chacun serait très librement invité à y participer. Il est sûr que nous envisageons ce temps sur un concept très simple, comme d'une bonne matinée d'activité, déclinée bien sûr avec un accent prononcé de convivialité, en clôturant par exemple par un pique-nique grillades. Dès lors, quiconque s'intéresserait à mettre sur pied une telle journée peut très volontiers venir vers leur groupe afin de constituer une petite équipe pour cette organisation.

M. le Président Pierre-André Grandgirard trouve cette intervention intéressante et la soumet au vote

DATE : 25 avril 2012

Vote :

Approbation : 30 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Cette proposition est acceptée à l'unanimité. M. le Président Pierre-André Grandgirard propose à M. Monnard de la mettre en place et de présenter un petit concept au Conseil Communal pour pouvoir mettre en vigueur ce projet.

M. Jacques Monnard remercie le Conseil Général et c'est volontiers qu'une proposition sera présentée.

M. Olivier Vonlanthen a été approché par quelques citoyens dernièrement au sujet des déchets. Il pense que ce serait opportun de communiquer à la population différentes informations au sujet des déchets, notamment les objectifs du Conseil Communal pour diminuer le volume des déchets, explication qui soit faite au niveau des citoyens. Un petit guide ou un petit dépliant pourrait être fait. Cela permettrait aux personnes responsables des déchetteries de faire la police lors des ouvertures.

M. Marc Fontaine remercie M. Vonlanthen pour son intervention. Une commission déchetterie a été constituée et dans le cadre de cette commission quelques propositions de mesures ont été faites. Un document sera établi au niveau du tri des déchets. Concernant les déchets, dans la première présentation au CG, il y avait une couverture de 77,25% des déchets. A la fin de l'année 2011, nous sommes arrivés à couvrir à 92% les déchets. Au niveau des déchetteries, l'accent a principalement été mis sur les déchets encombrants. En effet, en 2010 nous avons eu pour Fr. 13'000.- alors qu'en 2011 nous avons eu pour Fr. 8'000.- donc une diminution de Fr. 5'000.-. Ce qu'il faut savoir c'est qu'un objet encombrant est un objet qui prend de la place et qui ne peut pas se mettre dans un sac poubelle.

M. Guido Flammer demande s'il peut connaître l'utilisation de l'impôt des chiens ?

Mme Nadia Savary répond que dans les frais pour les chiens, il y a des frais effectifs et d'autres frais ventilés dans différents postes des comptes. Pour l'année 2011, cela se présente comme suit :

Médailles pour chiens	294.30	frais effectifs
Sachets poubelles pour chiens	739.80	frais effectifs
Frais administration	2'000.00	
Matériel de bureau et affranchissements	1'200.00	
Voirie	5'500.00	
Déchets	2'500.00	

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Pierre-André Grandgirard clôt les divers du Conseil Général et donne la parole à Mme Nadia Savary, Syndique.

Mme Nadia Savary relève que cela fait maintenant une année pour tous que l'assermentation a eu lieu. Elle tient à remercier ses collègues du Conseil Communal qui unanimement se sont investis pour la commune et tout le monde travaille et en plus dans une ambiance excellente. Elle nous fait part de son plaisir à travailler avec eux. Cette ambiance a également été ressentie au sein des groupes et elle les en remercie également. Le Président y étant pour quelque chose, elle tient, à la fin de son mandat, à lui adresser ces quelques mots au nom du Conseil Communal : voici ces propos :

« Comme nous le savons tous, tu es encore, cher Pierre-André, pour quelques minutes le premier Président du CG de notre commune. De par ta personnalité, tu t'es mis à disposition

DATE : 25 avril 2012

et tu as été unanimement élu il y a une année pour ce mandat. Un nouveau mandat, un nouveau défi pas si évident car inconnu pour toi et pour nous aussi. Grâce à ta disponibilité, tes idées, ton ouverture d'esprit, ton écoute, sans oublier ta rigueur dans les tâches, tu as su donner très rapidement un cadre et un rythme de croisière à ce nouveau législatif. Je peux dire sans autre ce soir que tu as rempli ton mandat avec doigté et un engagement sans failles. Toute ta personnalité et ta préparation minutieuse ont permis des débats dans une ambiance saine qui a régné tout au long de ta Présidence. J'espère que cette année te laissera le souvenir d'une expérience riche et qu'elle t'a permise de te rendre compte du travail de gestion communale et régionale que nous vivons tous les jours. Cher Pierre-André, reçois toute notre gratitude et notre reconnaissance pour cette année écoulée et ton engagement et ta collaboration en tant que Président du CG. J'aimerais aussi féliciter Jean-Gabriel Meylan et Jacqy Bersier pour leur élection respective et nous nous réjouissons de collaborer avec eux. »

L'assemblée ne souhaitant plus s'exprimer, M. le Président Pierre-André Grandgirard fait un bilan de cette première année du Conseil Général :

Notre commune termine ce soir sa première année sous le régime du Conseil Général comme autorité législative. S'il reprend les buts et souhaits exprimés dans ses premiers propos lors de la séance du 19 mai 2011, il mesure le chemin parcouru avec enthousiasme et réalisme, avec une petite part de rêve inachevé. Le vent nouveau qu'il souhaitait a bien soufflé et avec la bonne orientation. Une nouvelle manière de fonctionner a été appréhendée, particulièrement pour le Conseil Communal et l'administration communale. Pour les 30 conseillers généraux dont il souligne la motivation et leur engagement, vous avez pris votre tâche à cœur et avez parcouru et étudié les dossiers afin de prendre la meilleure décision. L'espoir de la population envers le Conseil Général lui inspire un sentiment partagé ; un sentiment d'avoir répondu partiellement aux attentes de la population. Il espérait une participation plus nombreuse aux débats du Conseil Général ; respect et merci aux fidèles citoyens intéressés. Chaque conseiller général doit favoriser, à chaque occasion, un contact plus étroit avec les citoyens, bâtir des ponts et ne pas s'enfermer dans une bulle afin que notre travail soit le mieux compris et apprécié. La vision idéale de notre commune est une préoccupation en constante évolution qui a tendance à s'accélérer. 1700 habitants en 2025 ou peut-être 2000. Cugy ne doit pas devenir une cité dortoir. Le maintien d'un équilibre entre les différents secteurs de l'économie est primordial. La révision du plan d'aménagement local est une démarche précieuse pour offrir un cadre de vie agréable à nos citoyens. Le soutien à une vie associative, favorisant l'intégration des nouveaux citoyens est aussi un défi permanent. Heureusement les nombreuses sociétés sportives et culturelles font un travail extraordinaire dans notre commune. La grande famille des autorités communales, « un rêve ou une réalité » ? Le Conseil Général comme le Conseil Communal sont régis par un fonctionnement relativement rigide dicté par la loi sur les communes. Même si ce n'était pas le vœu initial, une politisation au niveau communal paraît inévitable à moyen terme. Malgré les inévitables querelles intergroupes ou partisans qui font partie du jeu, il souhaite que tout le monde tire à la même corde dans l'unique but de vivre dans une commune dynamique où il fait bon se rencontrer. La communication entre les deux conseils s'est très bien passée. Comme dans un couple, il faut apprendre à se connaître. Quand il faut mettre en place une nouvelle structure, il est difficile de tout faire juste la première fois. Le dialogue entre les différents groupes doit encore être amélioré sous la forme de rencontres périodiques entre les dirigeants. La citation d'Antoine de St.-Exupéry « *La vérité de demain se nourrit de l'erreur d'hier* » semble bien adaptée à ce contexte. Il relève l'effort particulier fourni par le Conseil Communal et l'administration pour favoriser une communication transparente et efficace. La parfaite préparation des documents des séances, tels que message du Conseil Communal, rapport de gestion ou encore

DATE : 25 avril 2012

planification financière sont d'une grande utilité et pour cela merci. Au terme de cette année de présidence, il relève tout le bonheur qu'il a eu d'assumer cette fonction. Bien que vivant depuis plus de 40 ans dans la commune, cette année lui a permis de découvrir avec passion certaines nouvelles facettes de la vie communale et de privilégier bon nombre de rencontres avec les citoyens. Il remercie toutes les personnes côtoyées qui ont dû le supporter. Chaleureux merci aux conseillers généraux, aux membres du bureau, aux conseillers communaux et à toute l'équipe de l'administration. Merci et bon vent à son successeur, M. Jean-Gabriel Meylan pour l'année 2012. Il a accompli son mandat avec plaisir et part le cœur léger en se comparant à Cincinnatus, paysan appelé dans l'antiquité aux plus hautes fonctions dans l'Etat romain, avant de retourner à sa terre, son devoir accompli. Il souhaite à toutes et à tous un agréable printemps et les invite à partager le verre de l'amitié.

La séance est levée il est 22 h 30.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président :

La Secrétaire :

Pierre-André Grandgirard

Sylvia Bersier